

COMITE SYNDICAL DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHE

Mercredi 29 janvier 2025 – 18h00 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Karim BOUNAB, M. Stéphane DIF, M. Pierre COUPRIT, M. Sébastien GOURDEL, Mme Martine GRESSANT, M. Hervé HAREL, Mme Véronique HELLEUX, M. Philippe JIDOUARD, M. Michel LERAT, M. Frédéric LEVEILLE, M. Gilles MALLET, M. Dominique NETZER, M. Roger RUPPERT, M. Philippe VAN-HOORNE.

Etaient excusés : M. Jean-Luc BEAUFILS qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Brigitte CHOQUET, Mme Sylvie GAYON, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Katia GUILLOCHIN, Mme Paule KLYMKO, M. Alain LOLIVIER, M. Hubert SEJOURNE, M. Jean SELLIER, M. Gérard VIEL.

Nombre de délégués en exercice : 27

Nombre de délégués présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

1

M. Gilles MALLET est désigné secrétaire de séance.

Le Président, Frédéric LEVEILLE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

Il est précisé que le nombre de membres du Comité Syndical est de 30. Mais avec un décès survenu récemment et deux démissions de membres de leurs mandats, le nombre de délégués en exercice est à ce jour de 27. Le quorum est donc actuellement à 14 membres.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2024

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la note de synthèse.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 12 novembre 2024.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION

OBJET : OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – ETAT D'AVANCEMENT

L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat 2024-2026 est en cours.

Les décisions d'attribution de subventions de cette OCM sont confiées à un Comité de Pilotage réunissant le PETR, les 3 CdC, le Département, la Région, et les Chambres Consulaires.

Dans le cadre de la délégation faite au Président du PETR d'attribuer et de notifier les aides OCM aux porteurs de projets après chaque Comité de Pilotage, il convient de présenter un état d'avancement de l'OCM au Comité Syndical du PETR.

Le 2^{ème} Comité de Pilotage s'est réuni le 21 janvier 2025.

Il a examiné 18 dossiers et en a sélectionné 18, pour un montant d'aides attribuées de 97 433 €.

Les 18 dossiers examinés sont les suivants :

NOM	ETABLISSEMENT	COMMUNE	ACTIVITE	AIDE
Stéphane BOISSEE	Alliance Ambulances Ornaises	ARGENTAN	Ambulance, transport sanitaire	5 000 €
	Commune	LA FERTE-EN-OUCHE - Heugon	Collectivité	6 332 €
Franck DUGUE	Encre Market - SAS Frankel	ARGENTAN	Papeterie recharge encre	15 000 €
Franck GOUBERT	L'Atelier de Franck	STE-GAUBURGE-STE-COLOMBE	Tapissier	10 899 €
Emilie BLAISE	CALYSFER	GACE	Conception fabrication mobilier / de	1 701 €
Frédéric CHATEL	Le Lac des Cygnes	ST-EVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS	Bar restaurant	1 747 €
Jean-Luc et Isabelle BECAERT	La Huche à Pain - SARL Becaert	ECOUCHE-LES-VALLEES - Ecouché	Boulangerie pâtisserie	7 625 €
Fabien et Angélique SEREE	SARL Angélique et Fabien SEREE	LE MERLERAUT	Boulangerie pâtisserie	2 400 €
Christophe DURAND	Villa Née d'Ici	SARCEAUX	Peinture décoration	5 000 €
Sophie VRAC	Art'Tifs	ARGENTAN	Salon de coiffure	992 €
Frédéric BILHEUX	Boucherie Charcuterie du Rond-Point	RANES	Boucherie charcuterie	2 639 €
Dominique GASSEAU	Dom'Dom Dominique Domicile	SEVIGNY	Traiteur	5 000 €
Estelle JORET	SARL Un Regard Différent	ARGENTAN	Photographe	6 837 €
Fabien PRIGENT	La Cave du Presbytère	ECOUCHE-LES-VALLEES - Ecouché	Caviste	5 000 €
Jean-Philippe BARRE	The Garden - SARL Thenon	ARGENTAN	Bar, brasserie	13 333 €
Mickaël PREVEL	Mon Projet 360	SARCEAUX	Agence communication	958 €

Alexandre VAULTIER	SG Automobile	SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ	Garage automobile, carrosserie	5 000 €
Manon THOMAS	L'Atelier de Manon	LE MERLERAULT	Salon de coiffure	1 970 €
TOTAL COPIL du 21/01/25		18 dossiers		97 433 €

Pour rappel, le budget de l'opération 2024-2026 est :

CdC du PETR	211 606,40 €
Région Normandie	726 425,60 €
Département de l'Orne	36 321 €
Total dotation OCM	974 353 €

Etat d'avancement :

La dotation de l'OCM est de 974 353 €.

Le Comité de Pilotage s'est réuni à 2 reprises.

41 dossiers ont été examinés.

39 dossiers ont été acceptés

236 531 € ont été attribués.

9 dossiers sont clôturés et payés aux bénéficiaires.

61 385 € ont été payés aux bénéficiaires.

23 661 € de reliquats non consommés ont été récupérés sur des dossiers (sous-réalisation, annulation de dossier, cessation d'activité durant la vie du dossier, ...).

Pour rappel, l'OCM permet d'aider les investissements de modernisation des artisans et des commerçants, ou des communes propriétaires de locaux commerciaux.

Le taux d'aide est de 20% à 25% selon le projet et sa localisation.

Le plafond d'aide est de 5.000 € à 15.000 € selon le projet et sa localisation.

Un projet situé dans un centre-ville ou centre-bourg, avec une devanture commerciale, et qui présente au moins 3 ans d'ancienneté, pourra être fléché sur des fonds Région (25% d'aide, plafond d'aide à 15.000 €).

En dehors de ces critères de la Région (zone rurale, activité artisanale sans devanture commerciale, entre 1 et 3 ans d'ancienneté), le projet pourra être fléché sur des fonds CdC (20% d'aide, plafond d'aide à 5.000 €).

DELIBERATION N° 2025 – 01 – 01

OBJET : TOURNEE ITINERANTE MULTISERVICES – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Comité Syndical du PETR réuni le 12 novembre 2024 a approuvé la mise en place d'une tournée itinérante multiservices sur le territoire du PETR en 2025, et il a approuvé le lancement d'une consultation pour retenir un prestataire afin d'organiser cette tournée itinérante.

Conformément à la décision du dernier Comité Syndical, une consultation de différents prestataires a été lancée le 20 décembre 2024, par mail.

Un cahier des charges a été adressé à : InSite, Expériences Communes, Ville à Joie, et Bouge ton Coq.

La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 17 janvier 2025 à 16 h.

A cette date, le PETR a reçu 2 réponses :

- Une réponse d'InSite indiquant qu'il ne pourrait pas répondre à notre consultation, retenu par d'autres projets.
- Une réponse complète et conforme de Ville à Joie, comportant toutes les pièces demandées, et un dossier de candidature complet et conforme, reçus en date du 16 janvier.

Détails et analyse de la réponse de « Ville à Joie » :

Critères d'analyses	Commentaires	Note / 100
Prix de la prestation (40%)	38 400 € HT / 46 080 € TTC Coût conforme à l'estimatif envisagé par le Comité Syndical	40
Méthodologie et moyens des actions proposées (60%)	La méthodologie est adaptée et intéressante : basée sur un travail partenarial, une organisation / installation de l'événement pris en charge par l'équipe Ville à Joie, un programme de communication et de promotion au plus près de la population, calendrier compatible avec les prérogatives de la commande du P2AO, expérience de l'équipe en matière d'organisation de tournées. Les moyens techniques et humains proposés semblent suffisants par rapports aux besoins. Des améliorations sont proposées par rapport à l'édition 2024 (communication, délais de préparation, meilleure représentation des services ne pouvant être présents). La proposition porte sur 18 étapes en 2025 (15 en 2024).	60
TOTAL		100

Une présentation plus détaillée sera faite lors de la réunion, ainsi qu'un point sur les modalités d'information aux communes pour les inviter à manifester leur candidature pour accueillir cette tournée au printemps 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

4

- De valider la note proposée,
- De retenir Ville à Joie pour l'organisation de la tournée itinérante multiservices 2025, pour un cout de 38 400 € HT / 46 080 € TTC, et d'inscrire les crédits nécessaires au compte 611,
- De solliciter une aide Leader à hauteur de 80 % maximum du coût TTC, soit une demande de subvention maximale de 36 864 €,
- De solliciter des subventions auprès d'autres financeurs : Etat / Préfecture, Conseil Départemental, autres organismes,
- De lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des communes rurales du PETR de moins de 1 500 habitants pour accueillir cette tournée itinérante en 2025,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

DELIBERATION N° 2025 – 01 – 02

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conformément à la réglementation, le Comité Syndical du PETR doit procéder à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), préalablement au vote du budget primitif 2025 qui interviendra lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport, qui doit être joint à la délibération.

Le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure de l'encours de la dette,
- La structure des effectifs, les dépenses de personnel, et la durée effective du travail.

Ce débat est l'occasion de faire le point sur la réalisation du budget 2024, et sur la préparation du budget 2025 du PETR.

Le Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire est le suivant :

Concernant l'année 2024 :

- Le budget réalisé se monte à 431 881,63 en 2024 (451 685 € en 2023).
- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont réalisées à 59 % du prévisionnel, et représentent 21 % des dépenses totales réalisées sur l'année (17 % en 2023).
- Les charges de personnel (chapitre 012) sont réalisées à 91 % du prévisionnel, et représentent 51 % des dépenses totales réalisées sur l'année (46 % en 2023).
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont réalisées à 11 % du prévisionnel, et représentent 13 % des dépenses totales réalisées sur l'année (18 % en 2023).
- Les immobilisations (chapitres 20 et 21) sont réalisées à 67 % du prévisionnel, et représentent 7 % des dépenses totales réalisées sur l'année (moins d'1 % en 2023).

Les principaux points explicatifs à signaler pour 2024 sont les suivants :

- Les charges à caractère général ont été un peu plus importantes en 2024 qu'en 2023 (plus de 93 000 € contre 78 000 €) en raison notamment du compte 611 « Contrats et prestations de services » qui intègre 40 000 € de coût de tournée « Ville à Joie » en 2024, contre 1 000 € de budget en 2023.
- Les charges de personnel ont été inférieures en 2024 par rapport à 2023, à environ 222 000 € en 2024 contre 228 000 € en 2023. Le poste d'animatrice Leader a connu un remplacement : l'ancienne animatrice Leader qui était au PETR depuis 10 ans est partie fin août, et a été remplacée par une nouvelle animatrice dont c'est le premier emploi après ses études et avec une rémunération inférieure. Par ailleurs, un agent a été en temps partiel thérapeutique sur l'année 2024.
- Les autres charges de gestion courante concernent les aides OCM versées aux bénéficiaires. Les aides OCM versées en 2024 ont bien baissé par rapport aux années précédentes (59 000 € versés en 2024 contre 113 000 € versés en 2023 et 171 000 € versés en 2022). Ceci est dû à l'année transitoire entre les 2 OCM 2018-2022 et 2023-2026. L'année 2024 a servi à clôturer la précédente OCM et à lancer la suivante avec seulement 1 Comité de Pilotage organisé.
- Les immobilisations ont à nouveau progressé en 2024 en raison de nouvelles dépenses de frais liés aux documents d'urbanisme concernant le SCOT, avec l'évaluation à 6 ans réalisée par Citadia en 2024.
- La perception en 2024 d'un montant d'indemnités journalières de la Sécurité Sociale due à des soucis de santé d'un agent qui a été en temps partiel thérapeutique pour près de 9000 €.

5

Pour l'exercice 2025, le budget du PETR devra tenir compte des éléments suivants :

- La trésorerie disponible en début d'année 2025 d'un montant d'environ 450 000 €.
- Les délais de paiement des subventions Leader : le PETR touche ses subventions annuelles d'ingénierie de l'année N majoritairement au second semestre de N+1 ou au premier semestre de N+2. En 2025, il restera à percevoir 40 000 € au titre de l'année 2023, et 146 000 € au titre de l'année 2024.
- Les subventions restant à percevoir sur des actions terminées ou en cours de finalisation : Leader (Animation OCM 2023, Animation Leader 2024, Animation OCM 2024, Animation Vélo 2024, Animation Rando 2024), Région (acompte OCM 2023-2026).
- Le PETR mobilisera des contributions des CdC membres, de fonds européens Leader, de fonds de la Région, et d'éventuels autres partenariats ou appels à projets, pour financer le budget 2025 du PETR.
- L'évolution de la masse salariale suite au départ d'Adeline Lemeltier et à l'arrivée de Léa Plateaux.
- L'actualisation d'indice des 2 agents au grade de « rédacteur principal 2^{ème} classe » décidée lors du dernier Comité Syndical.
- La non-perception de FCTVA en 2025 par le PETR (pas de dépenses d'investissements en 2023).

- L'absence de Restes à Réaliser en investissement en 2025.
- Des frais de structure stabilisés.
- L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat : La nouvelle OCM 2023 – 2026 doit monter en puissance après la phase transitoire entre les deux OCM qui était plus calme. Elle entraînera une reprise de versements d'aides aux porteurs de projets, et des recettes des CdC et de la Région.
- Les audits énergétiques de bâtiments publics sont terminés.
- Les dépenses sur l'expérimentation sur les circuits premium de randonnée sont terminées.
- L'évaluation du SCOT à 6 ans est terminée.
- Le portage de l'action Ville à Joie 2025 par le PETR, qui générera un financement Leader spécifique.
- La possibilité de lancer de nouvelles actions ou de nouvelles études si besoin.

Pour les engagements pluriannuels :

- En fonctionnement : l'OCM, le programme européen Leader, l'action rando premium, l'action Vélo et Territoires, sont les actions pluriannuelles qui vont se poursuivre en 2025,
- En investissement : le PETR n'a pas d'engagement pluriannuel en matière d'investissement à ce jour.

Pour l'encours de la dette : le PETR n'a pas d'emprunt et pas de dettes en cours.

Pour l'effectif de la structure : il est constitué au 1^{er} janvier 2025 de 5 agents contractuels en CDI. La durée du travail est basée sur 35 heures / semaine, et 1 607 heures par an.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025,**
- **D'approuver le rapport d'orientation budgétaire 2025, joint à la délibération.**

6

INFORMATION

OBJET : EXPERIMENTATION DE CIRCUITS DE RANDONNEE « PREMIUM »

Le PETR et ses 3 CdC ont travaillé en partenariat sur la mise en place de circuits de randonnée « Premium » très qualitatifs, afin d'attirer un nouveau public sur les sentiers de randonnée pédestres, de rationaliser et d'améliorer l'offre.

La démarche commune a consisté à la valorisation de 15 sentiers sélectionnés « Premium » répondant à un classement établi avec le Département de l'Orne. L'opération a abouti à l'automne 2025 avec la pose de l'ensemble des équipements.

Le PETR a coordonné ce travail partenarial. Il a porté la conception d'une charte graphique commune, a accompagné la création d'un groupement de commande publique, a participé à l'élaboration des contenus et aux relectures, a créé 3 nouveaux parcours Baludik.

Le PETR a également géré et instruit l'obtention des fonds européens LEADER et ainsi soutenu financièrement 4 dossiers de subventions avec des crédits européens LEADER.

Les 3 CdC ont porté les investissements réalisés sur leurs territoires respectifs.

A ce jour :

- 15 circuits « Premium » ont été mis en place,
- 15 panneaux « RIS » ont été installés aux départs des circuits (Société Jézéquel).
- 53 pupitres thématiques ont été installés sur les circuits (Société Jézéquel),
- 150 mâts et 197 flèches directionnelles ont été implantés (Société Ouest Gravure),
- 3 parcours « Baludik » ont été créés (Société Cyria), en plus de 2 parcours déjà existants,

- 8 bancs design ont été installés (Société Ouest Gravure),
- Les travaux sont tous réalisés,
- Les dépenses sont toutes réglées,
- Les demandes de paiement au Département et au PETR pour LEADER sont en cours.

La répartition par CdC est la suivante :

. Sur Terres d'Argentan Interco : 4 circuits Premium avec chacun un RIS de départ, mâts et flèches aux départs. Le circuit « Belhôtel » au départ de Survie équipé de 6 pupitres sur la faune et la flore. Un parcours Baludik créé au départ du Haras du Pin avec une signalétique.

. Sur la CDC des Pays de L'Aigle : 4 circuits Premium avec chacun un RIS de départ, mâts et flèches le long des parcours, 15 pupitres créés répartis sur les 4 circuits avec des thématiques historiques et patrimoniales. Un banc design installé à l'étang des Essarts à Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois. Un parcours Baludik créé au départ d'Aube avec une signalétique. Un chemin a été réaménagé sur Les Genettes.

. Sur la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault : 7 circuits Premium avec chacun un RIS de départ, mâts et flèches le long des parcours, 32 pupitres créés répartis sur les 7 circuits avec des thématiques historiques et patrimoniales. 7 bancs design installés. Un parcours Baludik créé au départ du Ménil-Hubert-en-Exmes avec une signalétique.

	Dépenses réalisées	Subventions		Autofin. CdC	
		Europe LEADER	CD 61		
CdC des VAM	107 028,15 €	68 498,01 €	15 000,00 €	23 530,14 €	22%
CdC des Pays de L'Aigle	34 451,60 €	18 459,28 €	9 102,00 €	6 890,32 €	20%
CdC Terres d'Argentan Interco	13 512,00 €	6 756,60 €	4 053,00 €	2 702,40 €	20%
Total	154 991,75 €	93 713,89 €	28 155,00 €	33 122,86 €	21%

7

Le PETR a porté la création des circuits Baludik, de la charte graphique et des visuels des RIS et des pupitres (prestation Clara Lemarchand).

Actions portées par le PETR	Dépenses réalisées	Europe LEADER	Autofin. PETR	
Animation de l'action (Ingénierie PETR)	23 308,99 €	18 647,20 €	4 661,79 €	20%
Parcours Baludik, création charte graphique, création des visuels RIS et pupitres	12 985,00 €	8 067,84 €	4 917,16 €	38%
Total	36 293,99 €	26 715,04 €	9 578,95 €	26%

Les circuits Premium sont valorisés sur les sites internet des CdC et du Département de l'Orne. Les tracés sont téléchargeables sur ces sites et via les QR Codes qui apparaissent sur les RIS de départ.

Le Département soutient cette opération et ces itinéraires pourront être mis en valeur lors de la Fête de la Randonnée les 26 et 27 avril.

Une présentation détaillée est faite lors de la réunion.

INFORMATION

OBJET : PROGRAMMES LEADER 2015-2022 ET 2023-2027

Programme 2015-2022 :

Le programme LEADER 2015-2022 est en phase de clôture.

La Région Normandie (autorité de gestion des fonds européens) demande que les dernières demandes de paiements LEADER soient impérativement déposées au plus tard le 31 mars 2025.

- . Dotation totale de 3 707 549 € (1 dotation initiale + 3 dotations complémentaires).
- . Soutien LEADER à 117 dossiers.
- . 106 dossiers ont été payés et clôturés pour un montant de 3 347 766,04 €.
- . 2 dossiers sont en cours de paiement à la Région pour 109 319,43 €.
- . 9 demandes de paiements sont en préparation au PETR pour 250 463,53 €.

L'enjeu est donc d'arriver à déposer les 9 dernières demandes de paiements avant le 31 mars. Les éléments attendus sont des signatures, des tableaux récapitulatifs de dépenses, des panneaux de publicité avec les logos, ou des justificatifs de versements des autres cofinancements.

L'objectif est d'arriver à consommer la totalité de la dotation LEADER à l'euro près.

Programme 2023-2027 :

Le programme LEADER 2023-2027 est démarré.

Dotation initiale de 1.518.703 €.

Le premier Comité de Programmation s'est déroulé le 26 novembre 2024.

- . 14 dossiers ont été examinés.
- . 11 dossiers ont été sélectionnés au regard de la grille de sélection pour 346 545 €
- . 3 dossiers ont été ajournés pour 136 000 €

Un prochain Comité de Programmation aura lieu début mars.

- . 4 nouveaux dossiers sont en cours de préparation.

La fiche-action 2 sur les services est la plus sollicitée (10 dossiers).

La fiche-action 3 sur le tourisme et le patrimoine est moitié moins sollicitée (5 dossiers).

La fiche-action 1 sur l'économie est la moins sollicitée (3 dossiers).

QUESTIONS DIVERSES

Mardi 25 mars à 18 heures : Comité Syndical du PETR (Budget 2025)

Une modification du règlement intérieur du Comité Syndical sera proposée prochainement pour intégrer la possibilité d'avoir recours à la visioconférence pour l'organisation d'une réunion.

En l'absence de questions diverses, le Président clôt la séance à 19 h 00.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Gilles MALLET

